

Compte-rendu du Conseil Municipal du Jeudi 28 Mars 2019

Etaient présents : Mrs BACCI Jean, RIBOULET Gilbert, CAILLEUX Marc, Mme GENIO Ghislaine, Mrs GENIO Giovanni, Mmes GUTTIN Arlette, SANTACREU Anne-Marie, M DELIGNY Franck

Absents : Mmes MAROTZKI Marie-Hélène (pouvoir à Mme SANTACREU Anne-Marie), GHESQUIER Corinne, Mr HERRIOU Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Mme GENIO Ghislaine

Quorum atteint.

Début de séance : 17H30

Le Compte-rendu du 7 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

L'objet de ce conseil-débat contradictoire porte sur l'installation des nouveaux compteurs électriques Linky sur la Commune.

Débat entre : d'une part : Mr QUARTA Luigi de ENEDIS accompagné de Mr GILaurin Alain responsable du déploiement des compteurs Linky sur la commune,

d'autre part : Mr FABRE – PCR (personne compétente en radioprotection)

Mr FABRE prend la parole pour exposer les inconvénients multiples de ce compteur, en confirmant qu'il ne s'agit pas d'une Loi Européenne mais d'une Directive Européenne.

Mrs GILaurin ET QUARTA, eux, présentent les avantages économiques et autres, de ce nouveau compteur.

Mr le Maire pose un certain nombre de questions qui lui étaient parvenues par courrier ou mail, les réponses sont apportées par Mrs QUARTA, GILaurin et FABRE.

Enfin, Mr le Maire lit un courrier recommandé reçu d'une famille de Moissac, qui s'oppose à ce compteur Linky, en mentionnant les recommandations de la CNIL.

Après le départ des antagonistes, le Conseil Municipal décide de faire une communication à la population, précisant que chacun a la liberté de choisir la pose ou non de ce compteur, ne pouvant pas légalement intervenir.

D'autre part, un courrier sera également envoyé à la CNIL afin de connaître leur avis sur la protection des données personnelles.

Fin de la séance à 19h45.